



ENSEMBLE, CONSTRUISONS  
LE TERRITOIRE DE DEMAIN

Nîmes, le 08 novembre 2023

COURRIER ARRIVE

20 NOV. 2023

CCPS

clab AT

Mesdames, Messieurs  
Les Personnes Publiques Associées

Nos Réf. :  
FT/PL/PG/ 94-2023

Objet : transmission de la délibération de prescription de la 3<sup>ème</sup> modification du SCOT Sud Gard aux PPA

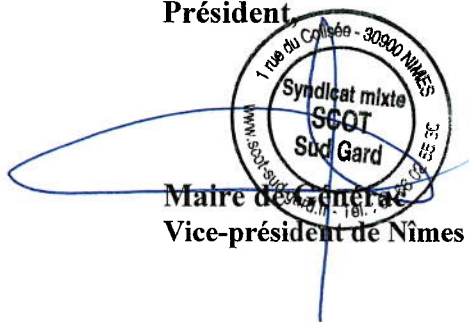
Madame, Monsieur,

Conformément aux l'article L143-29, L143-37 et L143-39 du code de l'urbanisme relatif à la procédure de modification simplifiée d'un SCOT, je vous transmets la délibération prise par le comité syndical du SCOT Sud Gard le 23 octobre 2023, prescrivant la 3<sup>ème</sup> modification du SCOT Sud Gard, ainsi que les objectifs poursuivis de cette modification et les modalités de concertation. En tant que personne publique associée, vous serez sollicitées lors de cette modification.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

**Frédéric TOUZELLIER**  
Président

**Maire d'Arles**  
Vice-président de Nîmes métropole





ENSEMBLE, CONSTRUISONS  
LE TERRITOIRE DE DEMAIN

Nîmes, le 08 novembre 2023

**Communauté de Communes du Pays de  
Sommières**

Monsieur le Président  
Parc d'activités de l'Arnède  
55 rue des Epaulettes  
BP 52027  
30252 SOMMIERES Cedex

JOURRIER A B...

20 NOV. 2023

CCPS

SCOT

Nos Réf. :  
FT/PL/PG/ 95-2023

Objet : transmission et demande d'affichage de la délibération de prescription de la 3<sup>ème</sup> modification du SCOT

Monsieur le Président,

Je vous informe, que le 23 octobre 2023, le Syndicat Mixte du SCOT Sud Gard a prescrit la 3<sup>ème</sup> modification du SCOT Sud Gard ainsi que les objectifs poursuivis de cette mise en révision et les modalités de concertation.

Conformément à l'article R143-14 et R143-15 du code de l'urbanisme, vous trouverez donc ci-joint la délibération n°2023-10-23-7d, que je vous demanderai d'afficher pendant 1 mois au siège de votre Mairie.

Je vous demande également **de me renvoyer un certificat d'affichage** de cette délibération faisant apparaître les dates d'affichage.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes sincères salutations.

**Frédéric TOUZELLIER**  
**Président,**



**Maire de Générac**  
**Vice-président de Nîmes métropole**

Nîmes, le 07 novembre 2023

COURRIER ARRIVE

20 NOV. 2023

CCPS

10 15 NT

Nos Réf. :  
FT/PL/PG/92-2023

Objet : Comité de pilotage élargi – 2ème révision générale du SCOT Sud Gard

Madame, Monsieur,

Les élus du Syndicat Mixte du SCOT Sud Gard ont prescrit la révision générale du SCOT.

Ainsi je vous convie au premier comité de pilotage élargi le :

**Jeudi 7 décembre 2023 à 14h30**  
**Hémicycle**  
**Au siège de la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole**  
**5 Rue du Colisée**  
**30 900 Nîmes**

**Objet :**

- Présentation de la démarche de la 2<sup>ème</sup> révision générale du SCOT Sud Gard (calendrier, méthodologie, rôle des instances, etc.)
- Temps de paroles dédié aux PPA : point de vue sur le SCoT en vigueur et attentes pour le SCoT futur
- Questions diverses

Comptant sur votre présence, je vous remercie par avance de bien vouloir nous confirmer celle-ci par retour de mail à [perline.gratacos@scot-sud-gard.fr](mailto:perline.gratacos@scot-sud-gard.fr)

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

*Bien à vous*

**Frédéric TOUZELLIER**  
**Président**

**Maire de Générac**  
**Vice-président de Nîmes métropole**

